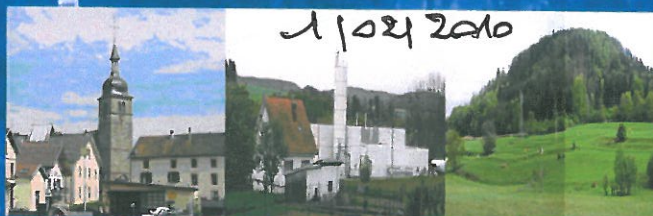


# Plan Local d'Urbanisme de Docelles

## Orientations d'Aménagement

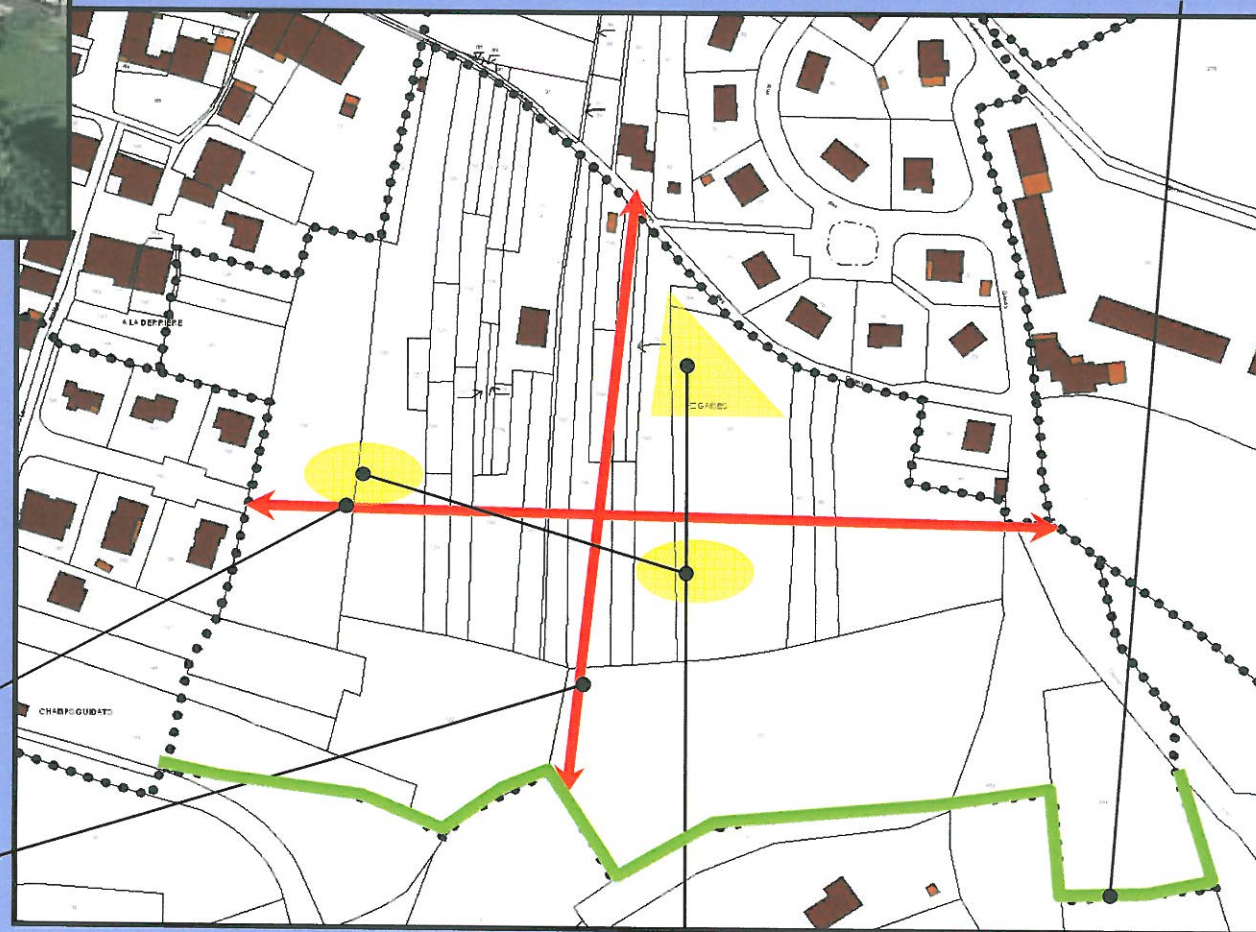
Document approuvé par délibération du Conseil Municipal le :



Département des Vosges



*Transition paysagère composée de plantation de haies vives et d'arbres à haute ou moyenne tige d'essences locales traditionnelles fruitières ou feuillues à créer sur une profondeur de 3 mètres*



*Voies de desserte interne devant relier la rue des Gaises et la rue de la Rosière (emprise minimum : 6m)*

*Voies de desserte interne devant relier le chemin des Gaises au Sud de la zone (emprise minimum : 6m)*

**Équipement public à créer**



*Cheminements piétonniers ou voie carrossable de liaison à créer en liaison avec l'emplacement réservé (emprise minimum : 1m50).*

*Transition paysagère composée de plantation de haies vives et d'arbres à haute ou moyenne tige d'essences locales traditionnelles fruitières ou feuillues à créer sur une profondeur de 3 mètres*

*De manière générale, l'effet de couloir doit être dans la mesure du possible atténué. Cela peut passer notamment par la création d'accès piétonniers permettant de desservir les nouveaux espaces de développement de l'habitat à partir de l'axe central.*

